

Conditions Générales pour le placement

Services :

Nous fournissons à nos clients les services suivants :

- ❖ Evaluation des besoins
- ❖ Entretien d'engagement
- ❖ Estimation des qualifications professionnelles
- ❖ Détermination du profil du poste
- ❖ Vérification des références
- ❖ Etablissement du dossier de candidature
- ❖ Présentation des candidates
- ❖ Transmission personnelle des refus d'engagement

Honoraires : aucune taxe d'inscription n'est exigée

Placement personnel fixe	CHF 1'800.- (excl.TVA)
Remplacement de 1 à 2 semaines	CHF 500.- (excl.TVA)
Remplacement de 2 à 4 semaines	CHF 800.- (excl.TVA)
Remplacement de plus 1 mois	CHF 1'300.- (excl.TVA)
Remplacement journalier	CHF 50.- (excl.TVA)

Les honoraires sont à verser à Placemed, uniquement en cas d'engagement d'une candidate présentée, après la période d'essai (2 mois), à réception de la facture.

Prestations particulières :

Placemed ne se charge pas des démarches administratives relatives à des requêtes ou des changements de permis de travail.

Garantie et dénonciation de contrat :

Durant la période d'essai soit 2 mois, si la collaboratrice ne répond pas aux prestations attendues, Placemed s'engage à présenter d'autres candidates.

Conditions particulières :

Si un client engage une candidate dans les 6 mois qui suivent la présentation de son dossier de candidature par Placemed, les honoraires correspondants seront facturés.

Dans le cas où un dossier concernant une candidate a été transmis par Placemed à un client et que ce dernier se trouve en possession d'un dossier similaire, relatif à la même candidature, mais émanant d'une autre source, le client en informera immédiatement Placemed en communiquant toutes les pièces utiles justifiant ce fait.

A défaut, le client devra payer la commission prévue si la candidate est engagée.

Clause de confidentialité :

Le client est tenu au secret professionnel pour tout ce qui touche aux informations personnelles et professionnelles contenues dans les dossiers des candidatures.

Le client s'engage à consulter les dossiers présentés pour son usage personnel, à ne pas faire de copies et de ne pas transmettre des informations à des tiers.

Les dossiers non retenus seront renvoyés à Placemed. Une taxe de CHF 10.- sera perçue pour chaque dossier non renvoyé dans les 10 jours suivant l'engagement d'une candidate.

Le client ne peut entreprendre de démarche directe auprès de l'employeur actuel ou auprès des références citées par la candidate sans l'accord préalable de la candidate ou de Placemed.

Application :

Les conditions générales pour le placement sont applicables dès que l'employeur a reçu le dossier d'une candidate proposée par Placemed.

Compétence judiciaire et for en cas de litige :

En cas de litige quant à l'existence, l'interprétation de ces conditions, le client et Placemed reconnaissent expressément la compétence du tribunal ordinaire avec for à Genève.